



ARRÊTÉ N° 129/2025

Circulation Alternée par Panneaux Rue du Grand Clos Du 1^{er} au 12 septembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise COLAS en date du 15 juillet 2025 de réguler la circulation et d'interdire le stationnement rue du Grand Clos pour des travaux de réfection de chaussée en enrobé (1 jour sur la période).

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de réfection de chaussée, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 rue du Grand Clos entre le 1^{er} et le 12 Septembre 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise COLAS.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise COLAS.

Fait à QUÉVERT, le 19/08/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

